

Police no .....

**Preneur d'assurance**

Nom et prénom : .....

Date de naissance : ..... No AVS : .....

Rue : .....

NPA, localité : ..... Pays : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Ce contrat est soumis aux dispositions de la prévoyance liée. Conformément aux dispositions prévues par l'Ordonnance, les personnes suivantes ont qualité de bénéficiaires en cas de décès :

**Clause standard** pour les polices de prévoyance liée - Pilier 3a :

1. le conjoint survivant ou le/la partenaire enregistré/e survivant ;
2. les descendants directs ainsi que les personnes à l'entretien desquelles le défunt subvenait de façon substantielle, ou la personne qui avait formé avec lui une communauté de vie ininterrompue d'au moins cinq ans immédiatement avant le décès ou qui doit subvenir à l'entretien d'un ou de plusieurs enfants communs ;
3. les parents ;
4. les frères et sœurs ;
5. les autres héritiers.

**Clause particulière** pour les polices de prévoyance liée - Pilier 3a :

1. le conjoint survivant ou le/la partenaire enregistré/e survivant ;
2. les descendants directs ainsi que les personnes à l'entretien desquelles le défunt subvenait de façon substantielle, ou la personne qui avait formé avec lui une communauté de vie ininterrompue d'au moins cinq ans immédiatement avant le décès ou qui doit subvenir à l'entretien d'un ou de plusieurs enfants communs ;

*Le preneur de prévoyance peut désigner un ou plusieurs bénéficiaires parmi les personnes mentionnées au chiffre 2 et préciser leurs droits :*

<i>Nom, Prénom, Date de naissance</i>	<i>Relation avec le preneur Répartition, autre ...</i>
.....	.....
.....	.....

*Le preneur de prévoyance a le droit de modifier l'ordre des bénéficiaires selon chiffres 3 à 5 et de préciser leurs droits :*

*No Veuillez préciser l'ordre en reportant les numéros 3 à 5 à gauche et, le cas échéant, nommer un ou plusieurs bénéficiaires par catégorie et préciser leurs droits*

- .....  
 , à défaut l'autre parent ;
- .....  
 , à défaut les autres frères et sœurs ;
- .....  
 , à défaut les autres héritiers.



Police no .....

Je confirme avoir été informé que les bénéficiaires que j'ai désignés dans la catégorie des autres héritiers ne peuvent faire valoir leur droit que s'ils sont mes héritiers légaux ou si je les ai institués héritiers.

Cette clause bénéficiaire annule et remplace toute clause établie précédemment.

Pour toute partie laissée sans annotation dans la clause particulière, la clause standard sera appliquée.

.....  
Lieu et date

.....  
Signature du preneur d'assurance

**Veillez joindre une copie d'une pièce d'identité officielle non échue avec photographie**

**En cas de clause particulière :**

Pour toute personne nommée dans la clause bénéficiaire particulière, veuillez préciser son nom, prénom, date de naissance, relation avec le preneur et autres informations utiles.

Pour toute partie laissée sans annotation, la clause standard sera appliquée.

Le preneur de prévoyance est l'ayant droit de toutes les prestations d'assurance arrivant à échéance de son vivant. Il n'est pas possible de modifier la clause bénéficiaire en cas de vie pour une police de prévoyance liée.

**Information relative aux personnes faisant partie du cercle des autres héritiers :**

Toute personne mentionnée au chiffre 5 de la clause standard (les autres héritiers) doit revêtir la qualité d'héritier légal ou institué, c'est-à-dire désigné comme tel par la loi ou par une disposition pour cause de mort (par exemple testament).

Dans la mesure où vous souhaitez rédiger une clause bénéficiaire particulière, votre conseiller est à votre disposition pour vous y aider.